



NOS ENGAGEMENTS



VOS ENGAGEMENTS

Charte du bien vivre ensemble



ORNE
HABITAT
Votre solution logement

L'essentiel pour de bonnes relations de voisinage

Cette **charte du bien vivre ensemble** s'adresse à l'ensemble des locataires, leurs enfants ainsi que leurs invités. Elle rappelle les **règles d'usage** et le **respect** indispensable en matière de propreté, de tranquillité et de sécurité permettant à toutes et tous de « bien vivre ensemble ».

Vous ne devez pas occasionner de gêne, que ce soit depuis votre logement, ses dépendances ou ses extérieurs.

Ce guide est là pour vous rappeler les bons **comportements à adopter** afin que la vie en collectivité et votre cadre de vie soient préservés. Ce document vous présente aussi les **risques encourus en cas de non respect** de ces consignes de savoir-vivre.

En cas de problème, nos équipes sont à votre écoute au 02 33 31 45 45 et sur www.orne-habitat.com.



Je limite le bruit et autres nuisances.

Respectons nos voisins, limitons le bruit et évitons le tapage.



Tout **bruit excessif et répétitif** peut être sanctionné, et ce de jour comme de nuit (appareils ménagers, animaux, musique, télévision, jeux d'enfants...).

Je veille à ne pas occasionner de gêne, ou de troubles de voisinage que ce soit à l'intérieur de mon logement ou en extérieur de celui-ci.

Je m'engage à ne pas faire trop de bruit et à faire respecter cet engagement par mes proches. Les travaux de bricolage ainsi que la tonte doivent être effectués dans les **créneaux autorisés** par les communes.

De même, les **nuisances olfactives** constituent un trouble répréhensible. Je dépose les ordures ménagères dans les endroits mis à ma disposition et je les ferme hermétiquement.

Je veille sur mon cadre de vie.

J'assure la **propreté** de mon logement.

Je facilite l'accès à mon logement pour les **visites périodiques** d'entretien.

Je nettoie et j'entretiens régulièrement les VMC et les entrées d'air afin qu'elles ne soient pas bouchées ni recouvertes.

Le **ramonage** des cheminées est à la charge de leur utilisateur et est



obligatoire une à deux fois par an et au moins une fois en période de chauffe.

La vidange de la **fosse septique** est considérée comme un entretien périodique, et revient donc au locataire.



Je profite des extérieurs dans le respect et en toute sécurité.

Je m'engage à **circuler au pas** et à respecter les panneaux indicateurs. Je stationne sur les emplacements réservés à cet effet.



Les vidanges de tout véhicule sur les parkings sont strictement interdites.

Les véhicules considérés comme épaves peuvent être retirés par ORNE HABITAT et le stationnement prolongé des caravanes, remorques et autres véhicules non motorisés est totalement interdit.

Pour apporter des **modifications** à mon logement (en intérieur ou en extérieur), je demande au préalable par écrit **l'autorisation** à Orne Habitat.

- L'installation de clôtures et de brise-vue est encadré par la loi : respect des distances (voie publique ou propriété privée) et hauteur en fonction de leur nature. L'ajout, construction ou extension de la chose louée (abri de jardin, terrasse, pergola, piscine...) doit également faire l'objet préalable d'une demande écrite adressée à Orne Habitat. Une autorisation des instances compétentes devra également être délivrée.
- L'installation d'antenne ou parabole nécessite aussi l'accord de l'Office.

Je n'utilise pas, je ne détiens pas et je n'entrepose pas d'**appareils dangereux**, de produits explosifs ou inflammables. Il m'est interdit de faire un feu à l'air libre ou dans un incinérateur afin d'éliminer les restes d'élagage de feuilles mortes ou d'herbes sèches.

Les arbres et arbustes coupés doivent être broyés ou évacués vers une déchetterie et je m'engage à conserver ce qui était planté à mon entrée dans les lieux. Je m'engage à **entretenir et tondre** régulièrement la pelouse.

Aucun dépôt inesthétique pour l'environnement ne devra être réalisé. Les pots de fleurs ou jardinières sont tolérés s'ils sont fixés et l'arrosage ne doit pas déborder sur les façades.

J'éduque mes animaux.

Je peux adopter des animaux et vivre avec eux en respectant quelques **règles essentielles**.

L'acquisition des Nouveaux Animaux de Compagnie est soumise à autorisation auprès du Préfet du département. Toutefois, les espèces dangereuses (mygales, scorpions, etc..), les espèces protégées (singes, certains serpents, hérisson, etc) et les chiens de première catégorie ne sont pas autorisés.



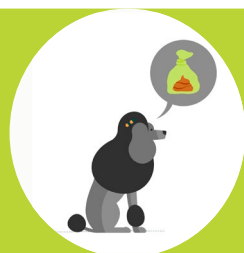
Je m'engage à détenir des animaux en **quantité raisonnable** et à veiller à ce qu'ils n'occasionnent ni bruit, ni odeur susceptible de gêner le voisinage.

Mes animaux doivent être tatoués et **assurés**.

Je tiens en laisse mon animal en laisse à l'extérieur de mon logement.



Je m'engage à ramasser toute déjection de mes animaux afin de maintenir la propreté et l'hygiène des rues et espaces verts de mon quartier.



Nous veillons au bien-vivre ensemble !



Orne Habitat prendra toutes les mesures pour faire respecter cette charte. En effet, l'Office offre à l'ensemble de ses locataires des services de proximité. Ils sont assurés au quotidien par des agents, sur le terrain, qui sont formés à la gestion des troubles de voisinage.

Ils interviennent à vos côtés pour améliorer la situation, en s'appuyant sur le dialogue, la médiation et la réglementation.

Si je subis le trouble...

- Avant toute autre chose, j'aborde sereinement le souci avec mon voisin concerné pour trouver une solution.
- Si c'est inefficace, j'alerte ORNE HABITAT **par écrit**.
- Un agent se déplace sur place pour constater la nuisance subie. S'il confirme le désordre, il cherche une **solution à l'amiable** avec toutes les parties concernées.

Si je cause le trouble !

- Je dois revoir mon comportement à l'origine du problème identifié.
- Dans le cas contraire, ORNE HABITAT peut décider de saisir le médiateur de la République.
- Si malgré tout, le trouble continue, l'Office peut demander la **résiliation de mon contrat de location** (bail) auprès du tribunal compétent.
- Je risque donc une **expulsion** de mon logement.

Cultivons ensemble un voisinage agréable et convivial !